

DOSSIER N°

Nom :

Prénom :

Age au 12 avril 2010 :

Adresse :

.....

.....

N° Tél. prioritaire :



Accueil de Loisirs Sans Hébergement
SPORT VACANCES PRINTEMPS
Session d'avril 2010

COMPOSITION DU DOSSIER

Cocher les différentes pièces à fournir afin de ne rien oublier
Aucune inscription ne sera prise en compte si le dossier n'est pas complet

Fiches à renseigner :

- Fiche d'inscription
- Certificat médical ⓘ
datant de moins de 1 an le jour de l'activité
- Autorisation parentale 1
- Autorisation parentale 2
- Fiche sanitaire de liaison
- Fiche choix des activités

Pièces à fournir :

- Photo d'identité ⓘ
- Copies du livret de famille ⓘ
la page des parents - la page de chaque enfant
- Justificatif de domicile sur Rodez ⓘ
- taxe d'habitation, taxe foncière, taxe professionnelle 2009
- ou quittance EDF, Téléphone fixe... 2010
- Le règlement
chèques bancaires, espèces, Pass CLSH et MSA, Chèques
Vacances, participations CE

ⓘ Ces pièces pourront également servir lors de l'inscription à Sport Vacances Eté 2010, en particulier le certificat médical s'il a été établi en 2010

L'Accueil de Loisirs Sport Vacances Printemps est organisé
par la Ville de Rodez en partenariat avec

les clubs du Stade Rodez Omnisports :

Aikido Rodez
Les Ailes Ruthénoises
Athlétic Club Rodez Aveyron
Billard Club Ruthénois
Club Hippique de Combelles
Entente Sportive Bouliste Ruthénoise
Escrime Rodez Aveyron
Gym Club Ruthénois
Judo Rodez Aveyron
Moto Club Ruthénois
Moutiers Rodez Football
ROC Aveyron Handball
Sakura Karaté Club Rodez
Sport Quilles Ruthénois
Stade Rodez Athlétisme
Stade Rodez Aveyron Basket
Stade Ruthénois Tennis
Stade Ruthénois Tir à l'Arc
Triathlon 12
Vélo Club Ruthénois
Tae Kwon do Rodez
Tir Cible Stade Ruthénois

et les clubs ruthénois :

Rodez Aveyron Football
Stade Rodez Aveyron

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

SPORT VACANCES PRINTEMPS 2010

Session d'avril 2010

♪ ♪ ♪ ♪ ♪ ♪ ♪

FICHE D'INSCRIPTION

1. L'enfant

Nom.....

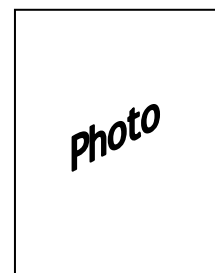
Prénom.....

Date de naissance.....

Lieu de naissance.....

Taille et pointure.....

Etablissement scolaire fréquenté :
..... Classe.....



2. Responsables de l'enfant

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Téléphone du domicile.....

Téléphone professionnel.....

Téléphone mobile.....

Autre

(cocher le N° à appeler en priorité)

Profession.....

3. Personne à contacter en cas d'urgence

Nom.....

Prénom.....

Qualité.....

(père, mère, grands-parents, tuteur)

Téléphone 1.....

Téléphone 2.....



Accueil de Loisirs Sans Hébergement

SPORT VACANCES PRINTEMPS 2010

Session d'avril 2010



CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné(e), Madame, Monsieur,

Docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour

l'enfant.....

et avoir constaté qu'il ou qu'elle ne présente aucune contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives.

Fait à,

Le.....

Signature et cachet du Médecin



Accueil de Loisirs Sans Hébergement

SPORT VACANCES PRINTEMPS 2010

Session d'avril 2010



AUTORISATION PARENTALE 1

Je soussigné(e), Madame, Monsieur.....

Responsable de l'enfant

en ma qualité de père, mère ou tuteur, (rayer la mention inutile)

- autorise Madame, Monsieur
qualité.....
à prendre en charge l'enfant à l'issue de la journée de présence à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Sport Vacances printemps 2010 »
- autorise l'enfant à rentrer seul(e) à l'issue de la journée de présence à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Sport Vacances printemps 2010 »
- souhaite que l'enfant reste déjeuner avec les animateurs (à condition que celui-ci soit muni de son pique-nique)
- accepte de respecter les horaires de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- déclare avoir pris connaissance des dispositions mentionnées ci-dessus et du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs et les accepter
- Déclare avoir reçu les projets éducatifs et pédagogiques
- donne l'autorisation de diffuser la photographie de mon enfant prise dans le cadre des activités de l'Accueil de Loisirs « Sport Vacances printemps 2010 » organisées par la ville de Rodez dans ses publications (magazine municipal, site Internet, supports de communication divers).
Cette autorisation est donnée à titre gracieux, sans limitation de durée, mais peut être retirée à tout moment par lettre recommandée adressée au Maire de Rodez.
Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la production de ces photos devront respecter l'anonymat de l'enfant et de sa famille, ils ne devront porter atteinte ni à sa réputation ni à sa vie privée.

A.....

Le

Le Responsable de l'enfant



Accueil de Loisirs Sans Hébergement
SPORT VACANCES PRINTEMPS 2010

Session d'avril 2010



AUTORISATION PARENTALE 2

Je soussigné(e), Madame, Monsieur.....

Responsable de l'enfant

en ma qualité de père, mère ou tuteur, (rayer la mention inutile)

- autorise le responsable de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement à prendre, en cas de maladie ou d'accident, toutes les mesures d'urgence
- accepte qu'en cas de maladie, les frais nécessités par le traitement soient à la charge de la famille

Souhaite que l'enfant soit conduit, en cas d'hospitalisation :

à l'hôpital

à la clinique

A.....

Le

Le Responsable de l'enfant

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM..... PRÉNOM.....

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....

.....
.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :.....

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussigné,responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....
.....
.....

OBSERVATIONS

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Sport Vacances Printemps 2010 CHOIX DES ACTIVITES

Merci de cocher les activités choisies

| | Lundi 12 avril | Mardi 13 avril | Mercredi 14 avril | Jeudi 15 avril | Vendredi 16 avril |
|------------|----------------|----------------|-------------------|----------------|-------------------|
| Matin | GYMNASTIQUE | GYMNASTIQUE | TENNIS | TIR ARC | TIR ARC |
| | CYCLISME | QUAD | FOOTBALL | EQUITATION | HANDBALL |
| | | | | | |
| Après-midi | FOOTBALL | QUAD | ESCRIME | KARATE | ESCRIME |
| | JUDO | JUDO | DUATHLON | DUATHLON | TAE KWON DO |
| | AERONAUTIQUE | ATHLETISME | TENNIS | ATHLETISME | AERONAUTIQUE |

| | Lundi 19 avril | Mardi 20 avril | Mercredi 21 avril | Jeudi 22 avril | Vendredi 23 avril |
|------------|-----------------|----------------|-------------------|----------------|-------------------|
| Matin | BASKET-BALL | HANDBALL | EQUITATION | BASKET-BALL | HANDBALL |
| | CYCLISME | TIR CIBLE | FOOTBALL | TIR CIBLE | FOOTBALL |
| | | | | | |
| Après-midi | BOULE LYONNAISE | FOOTBALL | BOULE LYONNAISE | BILLARD | BILLARD |
| | AÏKIDO | AÏKIDO | QUILLES | QUILLES | TAE KWON DO |
| | RUGBY | BASKET-BALL | RUGBY | KARATE | RUGBY |

NB : Le lieu d'accueil pour toutes les activités est le gymnase-dojo du Vallon des Sports
Attention, l'aéronautique ne concerne que des visites du site et une séance théorique



8 - 11 ans

Accueil de Loisirs sans Hébergement

SPORT VACANCES PRINTEMPS

Session de Printemps 2010



INFORMATIONS PRATIQUES

- Il est conseillé de démarrer la journée par un petit déjeuner copieux et pour le temps d'activité, prendre un « en-cas » et de l'eau.
- Avant d'effectuer le choix de l'activité, se préoccuper des conditions particulières énoncées ci-dessous (vêtements, matériel, horaires...)
- Aucune tenue spécifique n'est exigée, les jeunes doivent être habillés de façon à pouvoir suivre les activités sans gêne.
- L'équipement spécifique nécessaire à chaque activité est fourni.
- La ponctualité est importante pour le bon déroulement des activités
- Rappel : L'accueil de loisirs est ouvert de 8h00 à 19h00.

Départ du Gymnase Dojo pour les autres sites sportifs, à pied ou en bus pour les plus éloignés, accompagné par le personnel d'encadrement

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

SPORT VACANCES PRINTEMPS

Session d'avril 2010



MODALITES D'INSCRIPTION

1. Conditions d'accès

- L'enfant doit avoir au moins 8 ans le jour de l'activité choisie et au plus 11 ans au 31/12/2010
- Les parents doivent régler un impôt direct local sur Rodez (Taxe d'habitation, Taxe foncière ou Taxe Professionnelle 2009)
- L'enfant doit s'inscrire obligatoirement par demi-journées, pour le matin ou l'après-midi
- Les parents doivent fournir le certificat médical ci-joint dûment rempli et établi en 2010 (ou le certificat médical d'un médecin)
- Les parents doivent fournir la fiche sanitaire de liaison ci-jointe, dûment remplie

2. Dates

Les dossiers d'inscription peuvent être retirés à partir du lundi 1 mars 2010

- ✧ au Service Jeunesse et Sports - C.S.C. l'Amphithéâtre Route de Moyrazès
- ✧ à l'Hôtel de Ville Place Eugène Raynaldy
- ✧ par Internet sur : www.mairie-rodez.fr (onglet Sport / Sport pour les plus jeunes)

Le début des inscriptions est prévu :
le samedi 20 mars 2010,
de 8h30 à 12h30
à l'accueil du gymnase Dojo du Vallon des sports
12000 Rodez

puis, à compter du lundi 22 mars 2010, les inscriptions seront prises au Service Jeunesse et Sports de l'Amphithéâtre de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 jusqu'à jeudi précédant la semaine d'activités (05.65.75.51.10).

Rappel : aucune inscription ne sera prise en compte si le dossier n'est pas complet.

3. Modalités de paiement

Le paiement s'effectue par demi-journée d'activité.

En cas d'absence de l'enfant, avertir au plus tôt l'encadrement au N° **06.08.03.07.88**
Aucun remboursement ne pourra être effectué sauf cas de maladie, accident ou événement familial grave, sur présentation d'un justificatif.

☞ Pour les bénéficiaires du **Pass' sports-loisirs** de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), le tarif de base sur lequel s'applique la réduction est le suivant, par enfant et par demi-journée :

- TRANCHE 1 (0-420) : 3,50€
- TRANCHE 2 (421-520) : 4,00€
- TRANCHE 3 (521-700) : 4,50€

☞ Pour les familles ne bénéficiant pas du **Pass' sports-loisirs** (quotient familial supérieur à 700) le tarif est le suivant :

- TRANCHE 4 (sup.700) : 5,00€

☞ Pour les bénéficiaires du **Pass' accueil** de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) le tarif de base sur lequel s'applique la réduction est le suivant, par enfant et par demi-journée :

- TRANCHE 1 (0-357) : 3,50€
- TRANCHE 2 (357-471) : 4,00€
- TRANCHE 3 (471-730) : 4,50€
- TRANCHE 4 (sup.730) : 5,00€

Le montant de la réduction, selon la tranche à laquelle vous appartenez, figure sur le **Pass' sports-loisirs** ou le **Pass' accueil** que vous avez automatiquement reçu à votre domicile pour chaque enfant.

Modes de règlement :

- Espèces
- Chèques à l'ordre du Trésor Public

Les familles pourront également utiliser :

- les Chèques-Vacances
- les aides des Comités d'Entreprise (feuille de prise en charge à présenter le jour de l'inscription)

L'inscription ne peut être enregistrée qu'après paiement intégral des ½ journées et sur production de toutes les pièces justificatives.

4. Pièces à fournir

- ✓ une photo d'identité de l'enfant
- ✓ la copie du livret de famille : la page des parents et la page de chaque enfant
- ✓ un justificatif de domicile (quittance EDF, Téléphone fixe...) ou de règlement d'un impôt local sur Rodez
- ✓ la **fiche d'inscription** dûment remplie et signée comprenant les **autorisations parentales**, le **certificat médical**, la **fiche choix des activités** et la **fiche sanitaire de liaison**

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

Accueil de Loisirs Sport Vacances Été - Service des Sports

Tél. : 05.65.75.51.10 - Fax : 05.65.75.51.11

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

SPORT VACANCES PRINTEMPS

Session d'avril 2010



REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 : OBJET

La Ville de Rodez met en place, durant les vacances de Printemps 2010, un Accueil de Loisirs Sans Hébergement dénommé « Sport Vacances Printemps » qui permet aux jeunes de la commune, âgés de 8 à 11 ans, de découvrir diverses disciplines sportives.

ARTICLE 2 : PERIODES et HORAIRES

L'opération se déroule du lundi 12 au vendredi 23 avril 2010 par demi-journées, matin ou après-midi.

☞ Horaires du matin

8h00 à 9h00 : accueil en attendant le début de l'activité

9h00 à 11h30 : activités sportives (déplacements compris)

11h30 à 12h30 : accueil en attendant les parents

☞ Repas

12h15 à 13h30 : repas

(Uniquement pour les enfants participant aux activités du matin et de l'après-midi ; le pique-nique est à fournir par la famille ; possibilité de faire réchauffer les plats dans un four à micro-ondes).

☞ Horaires de l'après-midi

13h30 à 14h00 : accueil en attendant le début de l'activité

14h00 à 16h30 : activités sportives (déplacements compris)

16h30 à 19h00 : accueil en attendant les parents

ARTICLE 3 : LIEU D'ACCUEIL, SIEGE SOCIAL

✓ Lieu d'accueil

La structure d'accueil des enfants sera le Gymnase Dojo du Vallon des Sports, 12000 RODEZ.

✓ Siège social

Le siège social et administratif est le Service des Sports qui se situe au niveau -1 du Centre Sportif et Culturel de l'Amphithéâtre, route de Moyrazès 12000 RODEZ.

ARTICLE 4 : ENCADREMENT

L'encadrement des enfants, au niveau des activités, est confié à des **éducateurs diplômés mis à disposition par les clubs sportifs ruthénois, dans le cadre du partenariat avec la Ville de Rodez.**

L'encadrement des enfants, au niveau des trajets ou de l'accueil, est assuré par du personnel municipal qualifié.

ARTICLE 5 : HYGIENE et TENUE

- Les enfants seront vêtus d'une tenue de sport adaptée à l'activité (survêtement, short, tee-shirt, baskets, etc...), ainsi que d'un chapeau ou d'une casquette.
- Les enfants seront munis d'une tenue de rechange qu'ils apporteront dans leur sac de sport.

Mentionner le nom et le prénom de l'enfant sur l'étiquette des vêtements afin que nous puissions vous les rendre plus facilement en cas d'oubli.

ARTICLE 6 : SECURITE

- L'assurance responsabilité civile de la Ville de Rodez prend en charge les enfants durant la garderie, la pratique des différentes activités sportives et des trajets correspondants.
- Les enfants doivent se conformer à toutes les règles de sécurité définies par le personnel d'encadrement, surtout lors des trajets entre les différents sites. Ils ne peuvent en aucun cas s'absenter sans en avoir reçu l'autorisation.
- Le personnel d'encadrement pourra interdire l'accès à une activité à tout enfant perturbateur, après avoir avisé le directeur qui fera le nécessaire auprès des parents.
- Les enfants pourront partir en fin d'activité avec les parents ou une tierce personne ayant reçu autorisation de ceux-ci. Les parents pourront, s'ils le souhaitent, signer un document permettant aux enfants de regagner seuls leur domicile.
- En cas d'absence de l'enfant, les parents ou la personne responsable doivent impérativement prévenir par téléphone le directeur de l'accueil de loisirs :
N° 06.08.03.07.88
- La Mairie de Rodez se réserve le droit de supprimer une activité si toutes les conditions d'encadrement ou de sécurité ne sont pas respectées et si le nombre d'inscrits est insuffisant.
- Si les conditions climatiques ne permettent pas la pratique de certaines activités, elles seront alors remplacées.

ARTICLE 7 : REPAS

Entre 12h15 et 13h30, une garderie est assurée au gymnase Dojo pour les enfants qui suivent également une activité sportive l'après-midi ; dans ce cas, les enfants doivent apporter leur pique-nique ou leur plat préparé qui pourra être réchauffé.

Celui-ci sera conservé au réfrigérateur en attendant la pause déjeuner.

Un goûter peut également être prévu pour l'après-midi ainsi qu'une boisson.



Accueil de Loisirs Sans Hébergement

SPORT VACANCES PRINTEMPS

Session d'avril 2010



PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

Le projet éducatif et pédagogique l'Accueil de Loisirs sans Hébergement « SPORT VACANCES PRINTEMPS » traduit l'engagement de la Mairie de Rodez organisatrice, les priorités et les principes de cette opération.
Il fixe les orientations éducatives et pédagogiques, ainsi que les moyens à mobiliser.

Il sera diffusé aux directeurs et équipes pédagogiques, aux parents, tuteurs ou éducateurs des enfants accueillis, à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et à la Caisse d'Allocations Familiales partenaire de la Mairie dans cette action.

1. Identité de l'organisateur

La Commune de Rodez, représentée par Le Maire.

Siège social :

Hôtel de Ville - Place Eugène Raynaldy
BP 3119 12031 RODEZ cedex 9
Tél : 05.65.77.88.00
Fax : 05.65.77.88.05
Site internet : www.mairie-rodez.fr

Le Service Jeunesse et Sports est responsable de l'organisation de la session.

Amphithéâtre
2 route de Moyrazès
12000 RODEZ
Tél : 05.65.75.51.10
Fax : 05.65.75.51.11

2 - Les priorités de la Mairie dans le montage de cette opération

La Mairie décide de mettre en place un dispositif permettant aux enfants de la commune de découvrir diverses disciplines sportives

3 - Les principes de l'opération

3.1 - Le public visé

La découverte et l'initiation aux diverses activités sportives sont réservées aux enfants âgés de 8 à 11 ans, habitant Rodez.

3.2 - Les périodes d'accueil

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « SPORT VACANCES PRINTEMPS » accueillera les enfants pendant les vacances scolaires de printemps du lundi 12 au 23 avril 2010 (sauf samedi, dimanche et jours fériés).

3.3 -. Comment ?

Les activités sportives sont organisées sur le principe de **demi-journées** (à l'exception des jours fériés) pour permettre la découverte de différentes disciplines sportives.

3.4. - Les Horaires

- **Matinée :**
8 h 00/9 h 00 : garderie,
9 h 00/11 h 30 : activités, (déplacements compris)
11 h 30/12 h 30 garderie,
- **Repas :** 12 h 15/13 h 30 : repas (seulement pour les enfants participant aux activités du matin et de l'après-midi)
- **Après-midi :**
13 h 30/14 h 00 : garderie,
14 h 00/16 h 30 : activités, (déplacements compris)
16 h 30/19 h 00 : garderie.

3.5. Les structures d'accueil

La structure d'accueil se situe au **gymnase dojo du VALLON des SPORTS**, route de Moyrazès, à Rodez, **point de rendez vous unique** pour les parents et les enfants durant tout le séjour.

Les activités sportives se déroulent sur les **différents sites d'activité des associations** : l'Amphithéâtre (niveaux -4, -3, -2), le Gymnase Fabre, le gymnase dojo, le parc de Vabre, le complexe du Trauc ...

Les enfants se rendront, accompagnés par le personnel d'encadrement, vers les sites sportifs en bus ou à pied.

3.6. L'encadrement

La structure est encadrée par un Directeur diplômé.

L'encadrement des enfants, que ce soit au niveau des activités ou des trajets, est confié à des **éducateurs diplômés des clubs sportifs ruthénois suivants** :

- Aikido Rodez
- Les Ailes Ruthénoises
- Athlétic Club Rodez Aveyron
- Billard Club Ruthénois
- Club Hippique de Combelles
- Entente Sportive Bouliste Ruthénoise
- Escrime Rodez Aveyron
- Gym Club Ruthénois
- Judo Rodez Aveyron
- Moto Club Ruthénois
- Moutiers Rodez Football

- ROC Aveyron Handball
- Sakura Karaté Club Rodez
- Sport Quilles Ruthénois
- Stade Rodez Athlétisme
- Stade Rodez Aveyron Basket
- Stade Ruthénois Tennis
- Stade Ruthénois Tir à l'Arc
- Triathlon 12
- Vélo Club Ruthénois
- Tae Kwon do Rodez
- Tir Cible Stade Ruthénois
- Rodez Aveyron Football
- Stade Rodez Aveyron

3.7. Les objectifs éducatifs et pédagogiques

3.7.1 Objectifs généraux

- Favoriser l'accès à tous les jeunes ruthénois des équipements sportifs.
- Permettre à tous les jeunes de pratiquer les activités physiques et sportives.
- Soutenir les clubs sportifs par l'établissement d'un partenariat par la mise à disposition de leurs éducateurs.
- Répondre à un besoin d'accueil des jeunes ruthénois pendant les petites vacances scolaires.

3.7.2. Objectifs pédagogiques

- Permettre la découverte de pratiques sportives traditionnelles et non traditionnelles (qui ne sont pas enseignées dans le secteur scolaire).
- Diversifier l'offre d'activités sportives.
- Développer l'habileté motrice du jeune.

3.7.3. Objectifs éducatifs

- Favoriser la socialisation du jeune par l'apprentissage de la vie en groupe et le développement de l'esprit d'équipe.
- Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité en partageant la vie d'un petit groupe.
- Développer le sens des responsabilités du jeune et le respect d'autrui.
- Sensibiliser le jeune à la lutte contre la violence dans le sport.
- Favoriser l'autonomie et la prise d'initiative du jeune.
- Permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de prendre des décisions en lui proposant de choisir lui-même les activités qu'il désire pratiquer.
- Permettre à l'enfant de développer ses aptitudes, ses capacités physiques et techniques en organisant des activités ludiques où il puisse appréhender le risque.
- Intégrer les enfants handicapés dans les structures non spécialisées et favoriser la mixité handis/valides dans la pratique des activités physiques et sportives.

3.7.4. Engagement qualité

- Evaluation en fin de stage.
- Initiation et non compétition.
- Accès facilité vers les clubs sportifs.
- Encadrement adapté aux besoins du jeune